



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 22 – du 22-04-2025

**Présidence :** Sophie CHARRUET

**Assiste à la séance :** Laurent ABRACHY (CTD DAP)

**Présents :** Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT, Mohamed Amine KOUCHKAR.

**Excusé :**

**Absents non excusés :** Marion BONIS, Mathis LEGAY

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;*

*- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 14h00

### Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 21 du 08/04/2025.



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIERS

- Courriel du 11/04/2025 de SAINT CREPIN EYGLIERS Sp : Rencontre U13 D3 poule B du 15/03/2025 contre O CHORGES reprogrammée le 12/04/2025. Lu et noté, réponse faite.
- Courriel du 11/04/2025 de O CHORGES : Rencontre U13 D3 poule B du 15/03/2025 contre SAINT CREPIN EYGLIERS Sp reprogrammée le 12/04/2025. Lu et noté, réponse faite.
- Courriel du 14/04/2025 de AS DAUPHIN : Amende plateau U7. Lu et noté, transmis commission concernée.
- Courriel du 14/04/2025 de USB SEYNE LES ALPES : Rencontre U13 D3 poule C du 15/03/2025 contre Entente USMD/PEIPIN reprogrammée le 12/04/2025. Lu et noté, réponse faite.
- Courriel du 16/04/2025 de Mairie de VOLX : Arrêté municipal du 16 au 23/04/2025. Lu et noté.
- Courriel du 18/04/2025 de AS FORCALQUIER : Plateau U11 du 10/05/2025. Lu et noté, réponse faite.
- Courriel du 22/04/2025 de AS VALENTOLE GREOUX : Modification lieu rencontre U13 D3 poule D du 26/04/2025. Lu et noté, nécessaire fait.
- Courriel du 22/05/2025 de AS VALENTOLE GREOUX : Modification lieu du plateau U11 du 26/04/2025. Lu et noté, nécessaire fait.
- Courriel du 22/04/2025 de CA DIGNE 04 F : Modification lieu de rencontre U13 D2 du 26/04/2025. Lu et noté, nécessaire fait.
- Courriel du 22/04/2025 de SAINT CREPIN EYGLIERS Sp : Reprogrammation rencontre U13 D3 poule B contre CHORGES O. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 22/04/2025 de CHORGES O : Reprogrammation rencontre U13 D3 poule B contre SAINT CREPIN EYGLIERS Sp. Lu et noté, accord commission.
- Courriel du 22/04/2025 de US MOYENNE DURANCE : Modification lieu plateau U7 du 26/04/2025. Lu et noté.

## RETOUR CSR

- RAS

## SUIVI DES COMPETITIONS

### RAPPEL

**Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux. L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place 30 minutes avant le coup d'envoi de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.**

**Toutes les feuilles de matchs, de plateaux et de présences doivent parvenir au District dans les 24 heures suivant les rencontres ou les plateaux, c'est à dire le lundi midi au plus tard.**



# PÔLE TECHNIQUE

## CRITERIUM U13

**Lors de la phase 2 du critérium U13 plus aucun défi jonglerie ne sera effectué avant les rencontres**

**Toutes demandes de modification doivent être faite par FOOTCLUB au plus tard le lundi précédant la rencontre**

### D2 Poule A

#### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53237992 : AS SAINT ANDRE 1 – Entente DAB 2. **Reprogrammée le 23/04/2025. (Accord des 2 clubs).**

#### Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 532380000 : AS SAINT ANDRE – LA ROCHE Sp 1. **Reprogrammée le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

### D3 Poule B

#### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238058 : CHORGES O 2 – Entente ASESCES 2. **Reprogrammée le 23/04/2025. (Accord des 2 clubs).**

#### Journée 8 du 26/04/2025

- Match n° 53238062 : Entente ASESCES 2 – GAP Foot 05 5. **Reprogrammée le 24/05/2025.**

### D3 Poule C

#### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238104 : USB SEYNE LES ALPES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

#### Journée 7 du 31/05/2025

- Match n° 53238119 : US VEYNES SERRES 1 – GAP Foot 05 6. **Reprogrammée le 24/05/2025.**

## **DERNIER RAPPEL**

**POUR LES CATEGORIES U11, U9 et U7, TOUS LES DOCUMENTS (FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCES) DOIVENT ETRE MIS SUR FAL.**

## CRITERIUM U11

- RAS

## Critérium U9

- RAS



# PÔLE TECHNIQUE

## Critérium U7

➤ RAS

## **RAPPEL**

**LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LES FEUILLES DE PLATEAUX ET DE PRESENCES (NOMS, PRENOMS, NUMEROS DE LICENCES ET SIGNATURES DES EDUCATEURS). PENSER A COCHER LES JOUEURS ET JOUEUSES PRESENTS LE JOUR DU PLATEAU.**

**A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.**

## **CANDIDATURES DES CLUBS RECUES POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :**

- **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 \* :**  
*\*Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*  
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)  
SC VINON DURANCE
- **Journée challenge U11 :**  
SAMEDI 24 MAI 2025  
Candidature reçue : FC BARCELONNETTE

La séance est levée à 14h45

Réunion suivante le 29/04/2025 en visioconférence à 14h00

**Présidente de la commission**

**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**

**Michel PELLETIER**